

## Le financement :

Pour vous aider à financer votre permis de conduire, il existe diverses possibilités :

### - Le permis à 1€ par jour (soit 30 €/mois)

Mis en place par l'État en partenariat avec les établissements prêteurs et les auto écoles.

Le coût de la formation reste identique car l'état paie les intérêts de ce prêt. Seule une caution sera sollicitée.

Le montant du prêt peut être de 600,800,900,1000,1200€.

Le dossier est à réaliser avec vos parents.

Vous pouvez obtenir des informations à l'auto- école.

### - un emploi saisonnier

Dès 16 ans, vous avez la possibilité de travailler notamment en emploi saisonnier. De nombreuses offres d'emploi sont destinées aux jeunes chaque été.

Exemple : animateurs de centre de loisirs ou de camping avec ou sans Bafa, serveur, remplacement personnel en congé, vendange, ...

### - sur Abbeville, les « Chantiers Jeunes »

Cette action est menée par le CCAS en partenariat avec : la Ville d'Abbeville, la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme et la Mission Locale de la Picardie Maritime, grâce au soutien de la Politique de la Ville, de la Région et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Elle permet aux jeunes Abbevillois, garçons ou filles, de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire, de :

- Participer à un chantier de rénovation ;
- Bénéficier de moyens pour débiter le permis B

### - un contrat étudiant

Vous avez la possibilité de travailler durant vos études en contrat étudiant en dehors de vos horaires de lycée ou faculté chaque week-end par exemple.

De nombreuses enseignes en proposent.

### - un contrat service civique

Vous pouvez vous engager dans la réalisation d'une mission service civique de 24h/semaine minimum durant 6 à 12 mois. Vous trouverez des offres sur le site internet [service.civique.gouv.fr](http://service.civique.gouv.fr)

Sous conditions d'avoir auto financé et obtenu l'examen de code, vous pouvez sinon solliciter l'une de ces aides :

### \*-le compte personnel à la formation

Depuis 2017, ce dispositif peut être utilisé pour la formation à la conduite.

### \*- le Fonds d'Aides aux Jeunes

Le FAJ est un dispositif d'aide à l'insertion des jeunes financé et géré par le conseil départemental. Pour construire votre demande d'aide, vous pouvez solliciter une aide auprès de conseiller Mission Locale ou une assistante sociale.

Le seuil de recevabilité est équivalent au RSA.

Vous pouvez vous appuyer sur les établissements type : la Mission Locale, Pôle emploi ... pour avoir plus d'information et construire votre dossier.



## Guide Pratique :

## Permis B

Centre Communal d'Action Sociale  
6 rue du Champ de Mars  
80100 Abbeville  
03.22.20.24.00

## Le permis de conduire : permis B

Ce permis comprend 2 volets :

- un volet théorique : le code
- un volet pratique : la conduite

### Choix de l'auto-école :

Avant de s'inscrire au permis de conduire, il est conseillé de visiter plusieurs établissements afin de comparer les offres de formation et les conditions de réalisation des heures de théorie et de pratique. Il est toujours instructif de se renseigner auprès de clients, d'avoir leurs avis sur l'établissement et la formation.

Une évaluation à la conduite du candidat par un moniteur sera réalisée pour permettre de déterminer le nombre d'heures de pratique, avant la signature du contrat.

N'hésitez pas à vous renseigner sur :

#### ~ La formation théorique

demandez comment se passe l'apprentissage du code :

cours explicatifs ?

test audiovisuels sans formateur ?

la durée du forfait code ?

#### ~ La formation pratique

la durée des leçons ?

les modalités de la formation ?

réalisation ou non d'examen blanc ?

#### ~ Présentation à l'examen

délais moyens après échec ?

### Pour vous inscrire :

Vous devez avoir au minimum 17 ans le jour de votre inscription.

Votre dossier d'inscription doit contenir :

- un justificatif de domicile de moins de 6 mois, (avec au besoin attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeur)
- 4 photos numériques d'identité + 4 timbres,
- le certificat de recensement (de 16 à 18 ans) et/ou participation à la journée d'appel à la défense (si -de 25 ans)
- les attestations ASSR 1 et 2
- la photocopie recto verso du permis AM (si obtenu)

Cas particulier :

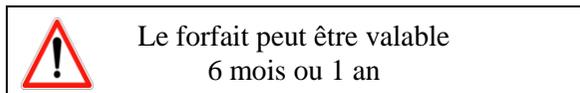
si vous avez des problèmes de santé, vous devez passer un contrôle médical devant un médecin agréé par l'État.

## Le volet théorique : le code

### L'apprentissage du code de la route :

Le volet théorique est souvent proposé sous forme de : forfait code « illimité ».

Ce type de forfait est illimité en nombre de leçons mais pas sur sa durée qui varie d'une auto-école à l'autre.



Vous pouvez bénéficier d'heures corrigées en auto-école mais également sur internet (coût supplémentaire)

### L'examen du code :

Il est basé sur la connaissance des règles et des bons comportements en matière de sécurité routière. Aucun nombre d'heure minimum n'est requis.

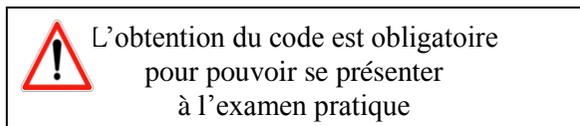
L'épreuve comporte 40 questions aléatoires à choix multiples avec la répartition suivante :

- Signalisation
- Priorités
- Arrêts et stationnement
- Règles de circulation
- Ville, route et autoroute
- Alcool, drogues et médicaments
- Entretien du véhicule
- Conducteur
- Conduite
- Accidents et assurances
- Simulateur de conduite auto

Vous devez réaliser moins de 5 fautes.

Le code de la route après obtention est valable 5 ans et vous permet de vous présenter au maximum 5 fois à l'épreuve pratique.

**Le jour J : Être à l'heure, vérifier d'avoir pris sa pièce d'identité et la convocation.**



C'est pourquoi, vu la difficulté de certains à obtenir l'examen de code, il est préférable de travailler ce dernier et de l'obtenir avant débiter la conduite.

## L'examen pratique : la conduite

### L'apprentissage de la conduite :

Il débute par une évaluation. Celle-ci détermine votre besoin de leçons estimé sachant qu'un minimum de 20 h est obligatoire.

### L'examen pratique :

Il est mené avec votre moniteur et un inspecteur, qui vous évaluera sur un parcours composé de passages en et hors agglomération. L'inspecteur va vérifier votre capacité à déceler le changement de contexte et à vous y adapter d'une durée de 32 à 35 minutes :

- 25 minutes de conduite effective
- dont 5 minutes en autonomie

Votre conduite va être ponctuée par plusieurs « sous épreuves » :

- test visuel :

Il peut vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous

- Vérification intérieure et extérieure :

Lors de votre passage à l'examen pratique de permis, l'inspecteur va vous demander de procéder à 2 vérifications prévues dans la durée de l'examen, qui comptent pour 3 points :

- 1 vérification intérieure : 1 point

- 1 vérification extérieure : 1 point

et la question qui lui est associée : 1 point.

Cet examen est noté sur 31 points. Pour être admis, il vous faut obtenir 20 points minimum et ne pas avoir commis de faute éliminatoire.

Conseil : rester calme, vous ne jouez pas votre vie et cela ne dure que 32 à 35 minutes

Les résultats vous seront remis en principe dans un délai de 2 jours après votre passage.



Vous recevrez un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable valable 4 mois en attendant de recevoir votre permis de conduire



Vous recevrez un bilan précis de votre prestation